



SyDEV-Enedis-EDF : À CHACUN SON RÔLE



Le rôle du SyDEV : garantir la distribution de l'électricité et contrôler sa fourniture

Le SyDEV, syndicat départemental dans le domaine des énergies, est propriétaire des 22 500 km des réseaux électriques vendéens. En tant qu'autorité organisatrice, il délègue la responsabilité de la distribution d'électricité à Enedis par un contrat de concession depuis 1992. Le SyDEV, garant de ce service public, assure le contrôle de la qualité de l'électricité distribuée ainsi que de l'état des réseaux. Il assure également le contrôle de la fourniture par EDF de l'électricité aux tarifs réglementés.

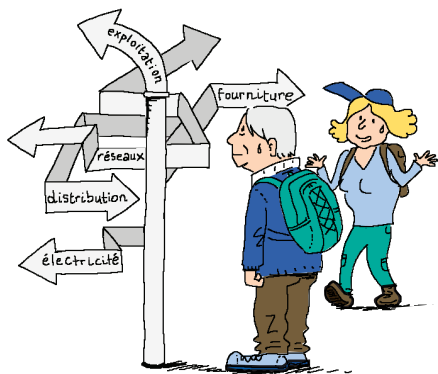
L'ÉLECTRICITÉ EST UN SERVICE PUBLIC

La distribution de l'électricité est un service public qui repose sur une claire répartition des rôles. Le réseau appartient aux communes ou groupements de communes, autorités organisatrices de la distribution de l'électricité. Comme dans 95 % des cas en France, elles en délèguent l'exploitation à Enedis, dans le cadre d'un contrat de concession.



Le rôle d'Enedis : gérer et exploiter les réseaux électriques

Enedis, concessionnaire du SyDEV, garantit un accès sans discrimination à l'électricité, de façon continue, objective et transparente. Il maintient la qualité d'alimentation partout en ville et en campagne. Enedis est responsable du développement, de l'exploitation, de l'entretien et du rétablissement, en cas d'aléas climatiques, des réseaux de distribution sur le territoire. Il accompagne par ailleurs les programmes de rénovation urbaine et de transition énergétique.



Je t'avais dit Paul, pas de meilleur plan que les fiches SyDEV...

LE SyDEV et Enedis les travaux en partage

Le contrat de concession qui lie Enedis au SyDEV prévoit la répartition des travaux effectués sur les réseaux électriques vendéens. Le SyDEV réalise les travaux de renforcement et sécurisation dans les communes rurales ainsi que les extensions et l'enfouissement des réseaux électriques sur l'ensemble des communes. Enedis intervient pour les autres travaux, notamment ceux liés à l'exploitation des réseaux.

 **Le rôle d'EDF : fournir l'électricité sur le territoire**

EDF, producteur et fournisseur historique de l'électricité en France, est le concessionnaire du SyDEV pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés. Depuis 2007 et l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, EDF - à l'instar des autres fournisseurs d'électricité - commercialise ses propres offres de marché que le client est libre de choisir.



Les réponses de l'Expert SyDEV

Mon compteur, mon contrat, ma facture ?

Le fournisseur d'électricité auprès duquel vous avez souscrit un abonnement (dont les coordonnées figurent sur votre facture) est votre interlocuteur unique.

Un raccordement ?

Enedis, gestionnaire du réseau public en Vendée, est votre interlocuteur.

Une panne ?

Votre électricien est votre interlocuteur pour constater et corriger les dysfonctionnements de votre installation privée. Si ces derniers relèvent du réseau de distribution publique, vous devez contacter votre fournisseur d'électricité (EDF, Engie, etc.). C'est lui qui se chargera des démarches auprès de Enedis, le gestionnaire du réseau public.

Mon déménagement ?

Pour souscrire un contrat d'électricité, vous devez choisir un fournisseur, après avoir comparé les tarifs d'électricité. Celui-ci prendra contact avec Enedis pour rétablir le courant. Dans le cas d'un logement neuf non raccordé au réseau, Enedis assurera le raccordement avant que le fournisseur que vous avez choisi puisse intervenir.

Un litige ou une réclamation non résolus en lien avec le tarif réglementé ?

Si vous avez opté pour le tarif réglementé fourni uniquement par EDF, et que cette offre ne vous donne pas toute satisfaction, vous pouvez faire appel au SyDEV. Un service dédié prendra en charge votre demande et s'occupera de traiter le litige en cours.

Le rôle de chacun en bref



Les réseaux électriques basse et haute tension jusqu'à 20 000 volts appartiennent aux collectivités locales. En Vendée, le SyDEV agit pour le compte de toutes les communes et communautés de communes, ses adhérentes.

La gestion et l'exploitation des réseaux électriques sont déléguées à Enedis, comme pour près de 95 % du territoire métropolitain, le reste étant dévolu à la desserte des entreprises locales de distribution.

Enedis, filiale de EDF, est le **gestionnaire de réseau de distribution unique** dans le cadre contractuel d'une délégation de service public.
www.enedis.fr

EDF est un **fournisseur d'électricité** en concurrence avec d'autres fournisseurs.
www.energie-info.fr

RTE, filiale d'EDF, assure le **transport de l'électricité** qui passe par les lignes haute et très haute tension (> 50 000 volts).

Le SyDEV vous assiste si Enedis, le gestionnaire du réseau, ou EDF, votre fournisseur d'électricité, n'apportent pas une réponse satisfaisante à votre réclamation.

Contact du SyDEV : 02 51 45 88 78
contact.concessionnaire@sydev-vendee.fr

